

Publications de Géraldine Hollanders de Ouderaen

- « La vocation successorale » avec J. Fillenbaum, in FASSIN, F. (ED.), Droit familial : étude pratique et transversale, Kluwer, 2023.
- « Le traitement successoral de la donation de biens communs : (points d') attention ! », in FEDNOT (ED.), Feestbundel naar aanleiding van de honderste verjaardag van het Comité voor Studie en Wetgeving - Livre de fête à l'occasion du centième anniversaire du Comité d'Etudes et de Législation, Die Keure, Bruges, 2023
- « Le traitement successoral de la donation de biens communs : après la stupeur, les tremblements... », obs. sous Anvers, 25 janvier 2022, à paraître dans la RPP
- « La vocation successorale », in X., Familles : union et désunion, commentaire pratique, Kluwer, 2022.
- « Premiers réflexes en droit civil à l'ouverture d'une succession » , Actualités en droit de successions et libéralités, Larcier, 2022, p.95-134. (avec J. Fillenbaum)
- « La réserve en valeur, un aperçu de quelques impacts civils », Rev.not.belge, 2021/11, n°3166, p.1026-1034 (avec J. Fillenbaum).
- « Le traitement successoral de la donation de biens communs conformément à la clé de répartition de la communauté matrimoniale : en a-t-on mesuré toutes les implications ? » (avec A. Demortier), Rev.not.belge 2021, p.632 et s.
- « Un mandat extrajudiciaire, c'est quelque chose qui se prépare avant, pour éviter les ennuis après », R.P.P 2020/4, p. 290-297 (avec J. Fillenbaum).
- Traité « Les donations », Rép. not., t. IV, Bruxelles, Larcier, 2019 (avec E. De Wilde d'Estmael, B. Delahaye et F. Tainmont).
- « La loi du 22 mai 2014 sur la conversion de l'usufruit: Heurs et malheurs du conjoint survivant », R.P.P., 2015/3, p. 295-308.
- « Le rapport des libéralités et le rapport de dettes : quel rapport ? », in X., Contentieux successoral. Les écueils juridiques du conflit successoral, Bruxelles, Larcier, 2013, p. 35-80 (avec J. Fillenbaum).
- « La vocation successorale », in X., Familles : union et désunion, commentaire pratique, Kluwer, mars 2013 (29 p.).
- « La libération des avoirs bancaires après décès: nouvelle mesure applicable depuis le 1er juillet 2012», Act. dr. fam. 2012, liv. 8-9, p. 195-197.